

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 23/03/12

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120316-60304-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mars 2012

ETUDES D'URBANISME ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-FRANÇOIS BEL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général du 19 mai 2006 adaptant les dispositifs d'aide aux études d'urbanisme (volets A, B et C), complétée par les délibérations des 19 octobre 2007 et 4 février 2011 portant sur le volet D du dispositif,

Vu la délibération du Conseil général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aide aux communes,

Vu la délibération du Conseil général du 31 mars 2011 portant délégation de l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente, article 94,

Vu les délibérations des communes d'Andrésey et de Vaux-sur-Seine en date respectivement du 30 juin 2011 et du 24 mars 2011 sollicitant l'aide financière du Département,

Vu l'accord de commencement anticipé donné à la commune d'Andrésey le 20 janvier 2012,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer aux communes d'Andrésey et de Vaux-sur-Seine pour l'élaboration de leur PLU, au titre du volet A du dispositif d'aide aux études d'urbanisme, les subventions figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil général à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits de paiement correspondants, d'un montant total de 23 720 euros, sont et seront inscrits au chapitre 204 article 204141 du budget départemental, exercices 2012 et suivants.

ANNEXE DE LA DELIBERATION

Dispositif d'aide	Maître d'ouvrage	Objet de l'étude	Coût (HT)	Dépense subventionnable (HT)	Subvention	
					Taux	Montant maximal
Etudes d'urbanisme Volet A	Andrézy	Révision du PLU	38 250 €	38 250 €	40 %	15 300 €
Etudes d'urbanisme Volet A	Vaux-sur-Seine	Révision du PLU	21 050 €	21 050 €	40 %	8 420 €
TOTAL			59 300 €	59 300 €		23 720 €